



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0064-2

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte Geneviève a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 avril 2022, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT CA28 0064-2**
Règlement modifiant le règlement sur les nuisances de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12h.

Il peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

Le 19 avril 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza